

## Étapes obligatoires des adultes

Voici un résumé des points à considérer pour assurer les étapes obligatoires des adultes:

Type	VAJ	CPJ	CCA	Étape 1
	à la date d'entrée en fonction	à la date d'entrée en fonction	à la date d'entrée en fonction	6 mois après la date d'entrée en fonction
Bénévole qui <u>est en contact direct</u> avec les jeunes (animateur, animateur responsable)		X	X	X
Aide à l'animation		X	X (version 23mins)	X
Bénévole qui <u>n'est pas en contact direct</u> avec les jeunes (administrateur, responsable de groupe)		X	X (version 23mins)	X
Bénévole occasionnel				
Contact *				

\* La personne inscrite comme **Contact** ne peut avoir aucune fonction ou responsabilité.

Pour les instructions ou pour les formulaires : \*

1. **VAJ** - Vérification des antécédents judiciaires par poste de police
2. **CPJ** - Certification Priorité Jeunesse (version 3h ou version courte 23 mins)
3. **CCA** - [Code de comportements attendus des adultes](#)
4. **Étape 1** - Formation Étape 1 - Introduction au scoutisme

## Type :

Le type, associé à l'inscription au SISC, peut l'être de l'un des suivants :

The screenshot shows a user interface for selecting a type. At the top, there is a dropdown menu labeled "Fonction \*" with the option "-- Aucune --" selected. Below it, a red circle highlights the word "Type \*". A horizontal bar contains six radio button options, each with an icon and a label: "Bénévole" (person icon), "Rémunéré" (person with dollar sign icon), "Aide de camp" (two people icon), "Bénévole occasionnel" (person with orange circle icon), "Bénévole invité" (person with green circle icon), and "Contact" (person with blue circle icon).

Type	Description
	Bénévole Animateur ou gestionnaire
	Rémunéré Personnel rémunéré
	Aide de camp/Aide à l'animation Ex. Cuistot ou aide de camp - 14 ans et plus - Pas de limite de nombre de journées dans l'année - Peut dormir en camp - Doit être sous la supervision d'un adulte et ne compte pas dans le ratio
	Bénévole occasionnel - 16 ans et plus - Une personne qui donne un coup de main - Pas plus de 3 journées non-consécutives dans l'année - Ne peut pas dormir en camp
	Bénévole invité - Animateur à l'essai (comme les Scouts d'un jour) - Toujours en présence d'un responsable d'unité - Ne compte pas dans le ratio - Aucune responsabilité - Peut venir à 2 réunions scoutes
	Contact - Ne sert qu'à garder les coordonnées d'une personne. - Aucune implication

\* Les étapes obligatoires sont traitées via la [plateforme Point de Départ](#). L'accès aux formations s'y trouve ainsi que les signatures électroniques. Les VAJ doivent être acheminées à [encadrement@scoutsdelerable.ca](mailto:encadrement@scoutsdelerable.ca) afin d'être traitées.

Le [site Web du district de l'Érable](#) contient une mine d'informations, n'hésitez pas à le consulter.